Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260928-27_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 28 septembre 2026

Délibération n°27/2026

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°02- Exercice 2026
RÉGULARISATION AMORTISSEMENTS
SECTIONS : INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT
RESIDENCE AUTONOMIE

Date de convocation : 22/09/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12	Votants : 12

L'an 2026, le Lundi 28 Septembre,
à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa Kouane, Vice-Présidente du CCAS.**

Présents : 12
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Jacques SENECAT, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Pernelle CLAPPIER, M. Francis AURIOL.

Absents sans pouvoir : 5
M. Benjamin VERDEIL, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Pauline LE GOFF

Absents avec pouvoir : Néant

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Pour : Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Jacques SENECAT, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Pernelle CLAPPIER, M. Francis AURIOL.

Contre : Néant

Abstention : Néant

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260928-27_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget Primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2026 adopté le 16 Octobre 2025,

VU l'application du prorata temporis et les différences d'arrondissements, les amortissements sont donc à régulariser,

ET CONSIDERANT que des ajustements sont nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

CHAPITRE	NATURE	INVESTISSEMENT DESIGNATION	DEPENSES +	RECETTES +
016	68112	Immobilisations corporelles	2.50 €	
018	7548 *003*	Autres remboursements de frais - loyers		2.50
		TOTAL	2.50 €	2.50 €

CHAPITRE	NATURE	FONCTIONNEMENT DESIGNATION	DEPENSES +	RECETTES +
21	2184	Mobilier	2.50 €	
28	28184	Mobilier		2.50 €
		TOTAL	2.50 €	2.50 €

- **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessous,
- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme.

La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »